

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Eau #Investissements #Solutions

Lyon, 2 février 2023

Bilan 2022 des aides de l'agence de l'eau
dans les bassins Rhône Méditerranée et de Corse : ce qu'il faut retenir
424,6* M€ d'aides sur l'année dont 65,3 M€ pour mieux gérer les eaux de pluie
 (* hors primes pour épuration)

En 2022, l'agence de l'eau a investi **424,6 M€** dans les bassins Rhône Méditerranée et de Corse pour aider **4 392 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse sans précédent en France qui illustre une nouvelle fois l'importance des enjeux de l'eau dans le contexte du changement climatique. C'est pour cette raison que le Gouvernement avait accordé à l'agence de l'eau une autorisation de 22 M€ de dépenses supplémentaires qu'elle a notamment affectée à la gestion des eaux de pluie, à hauteur de 6 M€. Au cours de l'année 2022, l'agence a accompagné **516 projets** dans le bassin Rhône Méditerranée en incitant les collectivités à déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement pour les infiltrer directement dans le sol. Une solution pour éviter les pollutions dues aux débordements des systèmes d'assainissement, pour recharger les nappes souterraines et pour aider à limiter les îlots de chaleur urbains.

Les chiffres clés en 2022
dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse

- **156,1 M€ d'aides** sont attribués **pour réduire les rejets de pollution domestique**, dont 116,7 M€ pour mieux collecter les eaux usées dans les réseaux d'assainissement et 39,4 M€ pour améliorer et fiabiliser leur traitement dans les stations d'épuration ;
- **82,1 M€** bénéficient à la **restauration des milieux aquatiques** : renaturation des cours d'eau pour plus de la moitié des aides, mais également animation territoriale, préservation et restauration des zones humides et du milieu marin, paiements aux agriculteurs pour services environnementaux sur les aires d'alimentation de captages prioritaires ;
- **77,9 M€** vont à **l'alimentation en eau potable** pour les études de diagnostic et la gestion patrimoniale des ouvrages, pour préserver les ressources stratégiques, restaurer la qualité de l'eau dégradée des captages prioritaires, mais surtout pour



mettre à niveau les infrastructures des collectivités en zone de revitalisation rurale ;

- **47,3 M€** permettent **une meilleure gestion quantitative de la ressource** : plus de 70% de ces aides sont octroyées pour économiser l'eau en réduisant les fuites des réseaux d'eau potable ou en modernisant les dispositifs d'irrigation ou les process industriels ;
- **23,8 M€** concernent **la réduction des pollutions agricoles**, en quasi-totalité attribués à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le versement d'aides directes aux agriculteurs qui changent leurs pratiques (conversion à l'agriculture biologique notamment) ou investissent dans des équipements pour réduire les rejets de pesticides ;
- **21,5 M€** sont octroyés à **la lutte contre les pollutions industrielles**, essentiellement pour réduire les rejets de micropolluants ou de substances toxiques, mais également de matières organiques ;
- **11,9 M€** vont à **la connaissance et la communication** et **4 M€** aux projets de **solidarité internationale**.

A noter que les aides attribuées en 2022 aux communes classées en zone de revitalisation rurale pour la mise à niveau de leurs infrastructures d'eau potable ou d'assainissement s'élèvent à 89,4 M€ (51,2 M€ pour l'eau potable et 38,2 M€ pour l'assainissement), soit un peu plus de 20 % des aides globales.

Parmi les opérations aidées fin 2022, des projets remarquables

- Pour réduire les rejets de pollution domestique

RHONE Désimperméabiliser et végétaliser les cours de 3 collèges du Département

Le Département du Rhône s'engage dans une démarche innovante pour désimperméabiliser et végétaliser les cours des collèges. Trois établissements respectivement à l'Arbresle, Villefranche-sur-Saône et Condrieu, sont concernés par une nouvelle gestion des eaux de pluie à la source : ces eaux sont déconnectées des réseaux d'assainissement sur lesquelles elles sont raccordées, puis dirigées sur des espaces dans les cours préalablement désimperméabilisés, puis infiltrées dans le sol pour créer des « jardins de pluie » végétalisés. Les travaux permettront de déconnecter des réseaux d'assainissement une surface totale de 2,2 hectares. Une animation pédagogique sur le cycle de l'eau et l'usage des nouvelles cours accompagne ce projet. Pour cette opération, le Département du Rhône reçoit **une aide de l'agence de l'eau de 1 M€**.

DROME Réduire les rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement de Valence

La communauté d'agglomération Valence Romans Agglo souhaite réduire le volume d'eaux pluviales recueilli dans le réseau d'assainissement, afin de ne pas faire dysfonctionner la station d'épuration de Valence en cas de forte pluie, et ainsi éviter des débordements d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel. Elle saisit l'opportunité d'un aménagement rue de l'Isle pour déconnecter du réseau une surface de 1,8 hectare, et diriger les eaux des pluies les plus fréquentes dans des tranchées d'infiltration. Le surplus éventuel retournera au réseau. Pour cette opération, **l'agence de l'eau apporte une aide de 185 830 euros**.

AIN Nouvelle station de traitement des eaux usées à Saint-André-de-Corcy

La commune de Saint-André-de-Corcy, située sur le plateau de la Dombes, va construire une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 8 000 équivalents-habitants, qui pourra aussi traiter les effluents de la commune voisine de Saint-Marcel-en-Dombes. Les deux systèmes d'assainissement actuels ne sont plus conformes à la réglementation et la qualité des eaux de la Sereine et de la Brévonne est impactée par les rejets insuffisamment traités. Pour le remplacement des ouvrages dont l'un est identifié comme « point noirs » vis-à-vis du milieu naturel, la collectivité reçoit **une aide de l'agence de l'eau de 1,1 M€**.

COTE-D'OR Une étude sur l'infiltration des eaux pluviales à Dijon

Dijon métropole lance une étude pour mieux connaître l'imperméabilisation du territoire dijonnais afin d'améliorer la gestion et l'infiltration des eaux pluviales dans le sol. Les sécheresses récurrentes des dernières années ayant impacté le niveau d'eau des nappes souterraines, il est urgent de garder l'eau dans les sous-sols et de substituer le pompage dans le milieu naturel par l'utilisation de l'eau de pluie. Pour cette étude, **l'agence de l'eau apporte une aide de 250 000 euros**.

CORSE Remise en état des réseaux d'assainissement de Corte

La communauté de communes du centre Corse va réhabiliter les réseaux d'assainissement du centre ancien de Corte, afin de mieux gérer les eaux pluviales qui font dysfonctionner la station d'épuration. A l'occasion de la réfection des cheminements piétons de la vieille ville, il est prévu d'installer 1 650 ml de nouvelles canalisations, de déconnecter du réseau d'assainissement les gouttières, fontaines, trop-pleins de réservoir, chasses d'eaux et vide-caves, ainsi que les dalots qui collectent des eaux pluviales. Pour ces travaux spécifiques et contraints par l'étroitesse des rues et l'ancienneté des structures, **l'agence de l'eau apporte une aide de 886 200 €.**

CORSE Remplacement de canalisations d'eaux usées à Quenza

La commune de Quenza, située en zone de revitalisation rurale, va remplacer 1 920 ml de canalisations pour réduire les entrées d'eaux pluviales qui perturbent le fonctionnement de la station d'épuration biologique. Les premiers travaux menés en 2013 et 2014 n'étant pas suffisants pour régler le problème, la commune poursuit la remise en état de son réseau vétuste avec une **aide de 366 800 euros de l'agence de l'eau.**

BOUCHES DU RHONE Améliorer la gestion des eaux de pluie à Marseille

L'opération de requalification de l'axe routier structurant de la métropole marseillaise dans le 15^{ème} arrondissement, constitué par l'avenue Cap Pinède et le boulevard Capitaine Gèze et situé dans le périmètre d'Euroméditerranée 2, va permettre de redistribuer l'espace public.

Dans ce cadre, **l'entreprise Euroméditerranée** va :

- construire, pour le compte de la Métropole Aix Marseille Provence, un bassin de 10 500 m³ pour stocker, lors des pluies, une partie des eaux drainées par les réseaux d'assainissement du secteur. L'ouvrage, totalement enterré sous le boulevard Gèze, sera dimensionné pour recevoir le volume d'eau délivré par une pluie annuelle de 26 mm en 1 heure ;
- désimperméabiliser une partie des voies de circulation et des trottoirs existants en mettant en œuvre des enrobés drainants sur les trottoirs et pistes cyclables de l'avenue Cap Pinède, des pavés à joints poreux boulevard Oddo et un réseau de noues végétalisées entre les différentes voies de l'avenue Cap Pinède. La surface ainsi déconnectée du réseau d'assainissement sera de 17 803 m², pour une pluie annuelle de durée une heure.

Ces travaux, inscrits dans le contrat entre Euroméditerranée et l'agence de l'eau, ainsi que pour le bassin d'orage dans le contrat avec la Métropole Aix Marseille Provence, s'intègrent dans la démarche d'une meilleure gestion des eaux pluviales sur l'agglomération marseillaise. Ils visent notamment à limiter au maximum les eaux arrivant à la station d'épuration de Marseille, afin de limiter les rejets d'eaux non traitées lors de pluies dans la baie de Marseille (port de commerce, vieux port, secteur Prado) et dans la calanque de Cortiou. Pour ces travaux, la Métropole Aix Marseille Provence reçoit une aide de **6 M€** pour le bassin de stockage et Euroméditerranée **356 060 euros**, pour les ouvrages de désimperméabilisation.

VAUCLUSE Une nouvelle station d'épuration dans le Luberon

La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse va construire une nouvelle station d'épuration intercommunale d'une capacité de 6 700 équivalents-habitants pour remplacer celle de la commune des Taillades, vétuste et saturée, et traiter les eaux usées des quartiers Est de Cavaillon, zone éloignée de la station d'épuration existante de Cavaillon « Les Iscles ». Doté d'un traitement de l'azote et du phosphore, ce nouvel ouvrage permettra non seulement de réduire les rejets dus aux dysfonctionnements des équipements d'épuration existants, mais également d'améliorer la qualité du Calavon, sensible à l'eutrophisation. La station des Iscles sera également prochainement mise aux normes vis-à-vis de l'eutrophisation. Pour la construction du nouvel ouvrage commun, la collectivité reçoit **une aide de l'agence de l'eau de 984 481 €.**

AUDE Infiltrer les eaux de pluie dans une cour d'école à Cuxac d'Aude

La commune de Cuxac d'Aude lance des travaux pour déconnecter les eaux de pluie de l'école primaire Yvan Pélissier du réseau d'assainissement du village et les infiltrer directement. Actuellement, les cours de l'école élémentaire de Cuxac d'Aude sont presque totalement imperméabilisés avec des revêtements en béton et des enrobés. Les eaux de pluie qui ruissellent sur ces surfaces, ainsi que celles en provenance des toitures de

l'école, sont dirigées vers des grilles avaloirs avant de rejoindre le réseau d'assainissement. La commune prévoit d'envoyer ces eaux pluviales vers une surface désimperméabilisée de 2 537 m² pour les infiltrer dans le sol, puis de planter des végétaux sur plus de la moitié de cet espace. Pour la réalisation de ces travaux, menés dans le cadre de l'appel à projets "désimperméabilisons les sols urbains" conduit avec le conseil régional d'Occitanie, la commune reçoit **une aide de 278 000 euros** de l'agence de l'eau.

HERAULT Désimperméabiliser et végétaliser les cours d'école à Lattes

La commune de Lattes a engagé la transformation de 3 cours d'écoles, dont l'école élémentaire La Cougourlude. Cet établissement dispose d'une cour de 4 075 m² dont la surface est imperméabilisée à 87%. Les eaux de ruissellement sur les sols, ainsi que celles issues des toitures vont dans le réseau pluvial. Les travaux consistent à désimperméabiliser le plus de surface possible afin de laisser l'eau s'infiltrer et d'apporter de la végétation dans la cour. La réalisation d'un potager pédagogique et des actions de sensibilisation permettront de créer du lien entre les usagers et les parents d'élèves, et l'augmentation des surfaces ombragées amélioreront les conditions de travail. Pour cette opération, l'agence de l'eau apporte **une aide de 176 430 euros**.

- Pour mieux gérer et économiser la ressource en eau

HERAULT Construction d'une usine de potabilisation des eaux du Rhône pour soulager le Lez

La régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole va construire une nouvelle usine de production d'eau potable (UPEP) qui sera alimentée par l'eau du Rhône, acheminée par le canal du Bas-Rhône Languedoc. Ces travaux visent à sécuriser l'alimentation en eau des 13 communes desservies par le Lez, une ressource fragile. Ils permettront d'augmenter de 50 l/s le débit minimal à restituer au Lez, conformément à l'arrêté préfectoral qui a revu à la hausse ce débit réservé à hauteur de 230 l/s, et au plan de gestion de la ressource en eau Lez-Mosson adopté en 2018. Pour la construction de l'UPEP Valedeau, l'agence de l'eau apporte **une aide de 1,8 M€**.

Pour restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau et la biodiversité

JURA Restauration du lac de Chambly, de son marais, et du Hérisson

La Fédération départementale des chasseurs du Jura, engagée depuis de nombreuses années dans la gestion et la restauration des zones humides, mène des travaux de restauration du lac de Chambly sur 34 ha, de son marais sur 60 ha et du cours d'eau Hérisson sur 1,6 Km. Ces opérations, intégrées au contrat Haute Vallée de l'Ain et Orbe de 2020, bénéficient d'**une aide de l'agence de l'eau de près de 1,4 M€**.

FOCUS SUR LA GESTION DES EAUX DE PLUIE DANS LE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

Les sols imperméabilisés provoquent le ruissellement des eaux de pluie vers les réseaux d'assainissement. Lorsque ces réseaux sont unitaires, les eaux pluviales sont ainsi mélangées aux eaux usées et acheminées vers la station d'épuration. Cette surcharge d'eau peut faire déborder les systèmes d'assainissement qui déversent alors des eaux sales non traitées dans le milieu naturel. Pour réduire ces rejets de pollution par temps de pluie, accroître la recharge des nappes et lutter contre les îlots de chaleur en ville, l'agence de l'eau a **apporté 65,3 M€ d'aides en 2022 pour 516 projets menés dans le bassin Rhône-Méditerranée dont :**

- **45,4 M€ pour améliorer l'assainissement dans les secteurs où le milieu naturel est le plus sensible :** séparation des eaux de pluie des eaux usées dans les canalisations, création de bassins d'orage, traitement des eaux au niveau des déversoirs d'orage, réduction des eaux claires parasites dans les réseaux ;
- **19,9 M€ pour déconnecter les eaux pluviales des réseaux et les infiltrer dans les sols :** création de fossés (ou noues) végétalisées, jardins de pluie, espaces verts décaissés, mise en œuvre d'enrobés drainants... Ces techniques de gestion à la source des eaux de pluie, ont permis de déconnecter **79 hectares** des réseaux, et contribuent également à recréer de la nature en ville et à lutter contre les îlots de chaleur urbains. Dans ce cadre, l'agence de l'eau encourage notamment la désimperméabilisation et la végétalisation des cours des établissements scolaires. Ainsi, sur les 19,9 M€ d'aides attribués, ce sont **10,9 M€** qui ont été apportés **pour les cours d'école et 9 M€ pour les opérations de déconnexion/infiltration sur d'autres espaces publics**.

Depuis le début du 11^{ème} programme d'intervention de l'agence en 2019, les aides pour améliorer la gestion des eaux pluviales s'élèvent à **193 M€ pour 1 452 projets** dans le bassin Rhône Méditerranée et sont en sensible progression ces deux dernières années.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens • Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 • laurence@plus2sens.com & Quentin Pechoux- 06 65 48 67 77 / quentin@plus2sens.com